

FORMULATION DE LA DEMANDE

Liste indicative (Cocher les cases qui conviennent) :

- Dépenses de demi-pension ou d'internat
- Carte de bus : préciser la carte désirée et la compagnie de bus (un bon de commande sera directement distribué à l'élève)
- Achat de vêtements de travail : préciser les références fournies par les professeurs (un bon de commande sera directement distribué à l'élève) :
-
- Achat de tenue de sport (un bon de commande sera directement distribué à l'élève)
- Achat de manuels scolaires : indiquer obligatoirement les références fournies par les professeurs (les manuels seront commandés par le lycée) :
-
- Achat de fournitures scolaires : indiquer obligatoirement les références fournies par les professeurs (les fournitures seront commandées par le lycée) :
-
- Autres (préciser le montant des dépenses) :

Vos explications complémentaires (si vous le souhaitez) :

Cet imprimé et les justificatifs doivent être remis sous enveloppe au service de l'intendance dans la boîte aux lettres devant le bureau A115.

Il est rappelé que l'attribution de ces aides relève de la seule compétence du Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Je, soussigné(e), M. ou Mme, certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

A, le

Signature du responsable légal,

Avis de la commission :

Décision du chef d'établissement :



DEMANDE D'AIDE AU FONDS SOCIAL LYCEEN OU/ET FONDS SOCIAL CANTINE

- Fonds social lycéen 1° demande
- Fonds social cantine Renouvellement

ELEVE :

NOM :	PRENOM :
Date de naissance :	Classe Fréquentée :

- Demi-pensionnaire au forfait Interne
- Demi-pensionnaire au ticket Externe
- Élève Boursier ? oui ⇔⇔⇔ Nombre de Parts ou d'échelons :
- non

PARENTS OU REPRESENTANT LEGAL:

NOM :	PRENOM :
Adresse :	Téléphone :

COMPOSITION DE LA FAMILLE / ACTIVITES PROFESSIONELLES :

	Nom Prénom	Activité professionnelle ou autre (préciser)
PERE		
MERE		
Autre représentant légal		
Enfants à charge (y compris l'élève)		

JUSTIFICATIF OBLIGATOIRE A FOURNIR : notification de la CAF indiquant le quotient familial.

FONDS SOCIAL LYCEEN

Circulaire N°2017-122 du 22-08-2017

Critères d'attribution

Conseil d'administration du 04 juillet 2019

L'aide sera accordée en fonction du quotient familial calculé par la CAF ou la MSA.

Barème d'attribution sous réserve des crédits disponibles :

QF	AIDE ACCORDEE Maximum accordé par trimestre
$0 \leq QF \leq 500$	80% du montant dû
$500 \leq QF \leq 650$	50% du montant dû
$650 \leq QF \leq 750$	25% du montant dû

Les cas exceptionnels seront examinés par la commission.

En cas d'urgence, le Chef d'établissement peut décider d'accorder une aide.

Il informe la commission «a posteriori ».

L'établissement prend en charge à titre exceptionnel et en fonction du budget :

- Carte de bus Forfait 80€ (bon intendance)
- Tenue de sport Forfait 60€ (bon intendance)
- Tenue pro Forfait 70€ (bon intendance)
- Livre scolaire Prix d'achat (bon intendance)
- Calculatrice Prix d'achat (bon intendance)
- Participation aux voyages.

FONDS SOCIAL DES CANTINES

Circulaire N°2017-122 du 22-08-2017

Critères d'attribution

Conseil d'administration du 04 juillet 2019

L'aide sera accordée en fonction du quotient familial calculé par la CAF ou la MSA.

Barème d'attribution sous réserve des crédits disponibles :

QF	SELF Maximum accordé par trimestre	DEMI-PENSION AU FORFAIT ET INTERNAT Maximum accordé par trimestre
$0 \leq QF \leq 500$	30 repas	80% du montant dû
$500 \leq QF \leq 650$	20 repas	50% du montant dû
$650 \leq QF \leq 750$	15 repas	25% du montant dû

Les cas exceptionnels seront examinés par la Commission.

En cas d'urgence, le chef d'établissement peut décider d'accorder une aide.

Il informe la commission «a posteriori ».